

Profession curé...



...ou Les mémoires d'un curé de campagne

« Est entré par la grande porte, pris de l'eau béniste avec ses habits sacerdotaux la croy et banière... avec la procession chantant le vey creator, et de la s'est transporté au tabernacle ou est le Sainct sacrement, et visité la custode chantant Pange Lingonars, et ensuite s'est transporter au fonds baptismaux, visité les saintes huilles... a sonné les cloches et fait autres actes requis de sa possession... ». Nous sommes le dimanche 19 octobre 1681. Un nouveau prêtre, **Augustin de Creil**, prend possession de la cure de Monnaie. Ce n'est pas n'importe qui. Sa formation est honorable : il est « baschelier en théologie » de la Faculté de Paris, un titre qu'il se plaît à rappeler constamment au bas des actes inscrits dans le registre paroissial. De surcroît, il est de noble naissance : c'est le petit neveu du garde des sceaux de Mavillac ; il est aussi apparenté à M. le duc de la Trémoille et à Monseigneur Amelot de Gournay, archevêque de Tours de 1673 à 1687 ; c'est d'ailleurs ce dernier qui lui a obtenu la cure de Monnaie.

LES CURÉS SOUS L'ANCIEN RÉGIME

Plusieurs casquettes sous une même barrette

L'installation d'un nouveau curé est toujours un événement important de la vie d'un bourg sous l'Ancien Régime, tant son rôle est fondamental dans l'organisation sociale et la vie quotidienne des habitants. Il fait partie des personnalités du village, et surtout de la minorité instruite de cette société rurale dans laquelle beaucoup ne savent encore ni lire, ni écrire. Il connaît les habitants mieux que quiconque puisqu'il assiste à tous les événements importants de la vie : naissances, mariages et sépultures.

Bien sûr, la fonction première de Monsieur le Curé est d'avoir la charge spirituelle de ses ouailles, ce qui n'est pas une mince affaire... car si même une très large majorité du monde rural est acquise à la religion catholique, il faut constamment veiller au bon respect des devoirs religieux et rappeler régulièrement à l'ordre les mauvais paroissiens. La Touraine est un pays de vignoble, donc de bon vin, et la concurrence est forte, notamment le dimanche, entre la fréquentation de l'église et celle des cabarets. On constate à maintes reprises que l'ivrognerie empêche certains de remplir leur devoir pascal. A tel point qu'en 1768, l'archevêque de Tours se voit dans l'obligation de publier une ordonnance un peu particulière : « nous ordonnons qu'on ne donne point à boire aux habitants dans les cabarets pendant les offices de la paroisse ». Une obligation pas toujours respectée d'ailleurs...

Mais le métier de curé ne s'arrête pas à la charge des

âmes. Il est aussi officier ministériel. C'est lui qui, depuis au moins 1546 à Monnaie, tient à jour les registres paroissiaux, seuls documents permettant de dénombrer la population sous l'Ancien Régime puisque l'État Civil n'existe pas (il ne sera créé qu'en 1792). C'est aussi l'historien du bourg et il lui arrive de noter dans ces registres les événements marquants survenus dans la vie locale ou nationale. Ainsi en 1789, le curé **Petibeau**, de sa superbe écriture, établit le bilan de l'année écoulée, une année terrible à ses yeux. Voici ce que l'on peut lire : « Cette année 1789 sera une époque à jamais mémorable à la postérité, par les événements tragiques qui ont arrivé pendant son cours ; premièrement un hyvert des plus âpres et des plus désastreux qu'on ait vu de mémoire d'hommes ; le superbe Pont Neuf de Tours capitale de cette province en a été la victime ; une cruelle débâcle en a fait écrouler cinq arches, et a réduit cette charmante ville à une disette dont on s'en sentit longtemps... une disette qui a affligé toute la classe des citoyens, une cherté de bled et pain qui fera époque dans l'histoire, un Royaume désolé par des troubles et des meurtres dans toutes les contrées... ».

Autre casquette : c'est un personnage clef dans l'administration du village.

Car avant la Révolution, la paroisse n'est pas seulement la cellule de base de l'organisation religieuse ; elle sert aussi de cadre à l'administration civile. La mairie n'existe pas encore ; c'est donc l'église qui est l'endroit privilégié pour tout rassemblement ou réunion, même s'il ne s'agit pas de questions religieuses. Pour gérer la paroisse et régler toutes les questions administratives, les habitants se réunissent en assemblée, notamment pour procéder aux élections, et à maintes reprises nous les voyons se regrouper le dimanche matin après la messe, devant la porte de l'église. Or le rôle du prêtre est considérable : il participe aux débats et aux élections, délibère avec les propriétaires de vignes pour fixer la date des vendanges. Il se charge même de faire passer l'information et concurrence le tambour de ville. Ainsi, lorsqu'il y a une publication à faire, que ce soit la réunion d'une assemblée ou l'adjudication d'un bail ou d'un bien, c'est lui qui l'annonce « par trois différentes fois », comme l'exige la loi, au prône de la messe paroissiale. Et s'il y a des enchères lors d'une adjudication, elles se déroulent devant la maison de Dieu !

Son influence est donc considérable, d'autant plus que les curés restent en place très longtemps :

Augustin de Creil exerce ses fonctions à Monnaie durant 47 ans (1681-1728 ?) ;

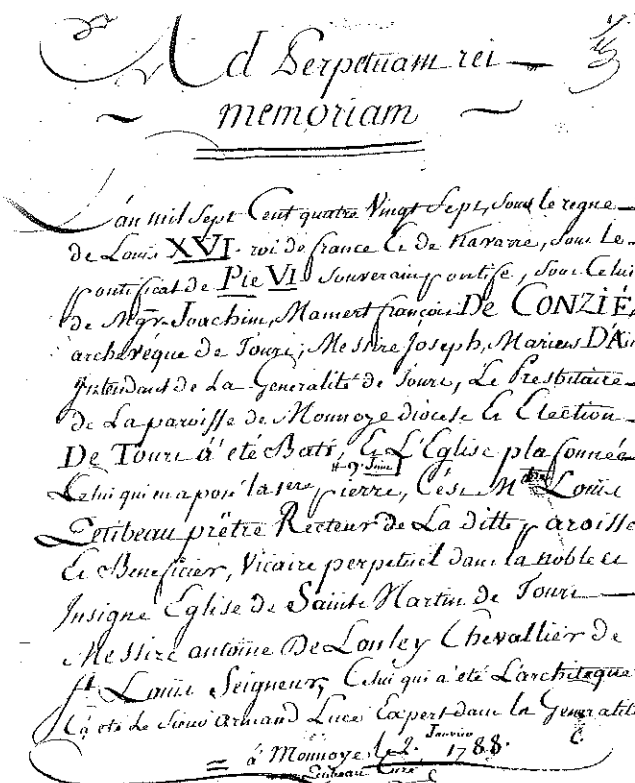
Michel Guérin, lui, reste 31 ans à la cure (1735-1766) et son successeur **Claude Guérin** assure sa charge à Monnaie pendant près de 20 ans (1766-1785).

La vie quotidienne d'un prêtre sous l'Ancien Régime

Par ses fonctions mais aussi souvent par ses origines, il fait partie des privilégiés. Mais le prêtre d'un village appartient au bas clergé, et par sa façon de vivre, il se rapproche beaucoup plus du peuple que des deux autres ordres.

Son train de vie est assez ordinaire. Il loge au presbytère. Ce dernier, initialement situé derrière l'église, a par la suite été déplacé. Lorsqu'Augustin de Creil devient curé de Monnaie, il habite une maison qui n'appartient même pas à la cure puisque la fabrique doit verser pour sa location une rente à un certain Monsieur de Valentinay. De Creil avait-il une fortune personnelle ? On peut en douter car sa succession se passe plutôt mal. A son décès survenu en 1728 (?), le presbytère est en très mauvais état. Un procès verbal de scellés à apposer est dressé, et on procède à l'adjudication des réparations à faire au logement presbytéral. Leur montant est élevé, et le nouveau curé **Perreire**, demande des dédommagements financiers aux héritiers de son prédécesseur. Il est même question d'insultes proférées par certains à l'encontre du défunt curé... on l'aurait traité de « bâtard » malgré ses illustres origines, ce qui fait vivement réagir sa famille, et notamment un parent proche, Morlat de Montour, Secrétaire du Roy, qui exige en 1729 que l'affaire soit portée devant Monsieur le premier Président. Le curé Perreire décède à Monnaie en 1734, où il est enterré.

Il faut attendre 1787 pour que soit édifié un nouveau presbytère, rue de l'église (rue A. Tiphaine) où logeait encore, jusqu'au printemps, le dernier desservant. Louis Petibeau n'oublie pas de mentionner l'événement dans le registre de la paroisse.



La construction du nouveau presbytère évoquée par Louis PETIBEAU, curé de Monnaie, dans le registre paroissial (2 janvier 1788)

Il ne semble pas que les curés de Monnaie aient bénéficié de gros revenus. Beaucoup se plaignent. Dès 1570, on apprend qu'**Estienne Leclerc**, curé de Monnaie, a présenté une requête aux religieux du couvent de Marmoutier. Il estime que son bénéfice n'est pas suffisant pour le nourrir, d'autant plus que les religieux prennent la plupart des blés de la paroisse sans en payer aucune dîme, qu'ils possèdent quantité de biens dont ils sont seigneurs... en un mot, il leur réclame un soutien financier. La réponse des religieux est sans appel : le curé est renvoyé !

La source essentielle de ses revenus est la *portion congrue*. Il s'agit d'un traitement qui, à Monnaie, est payé, moitié par le Chapitre, moitié par le seigneur laïc, qui sont les principaux décimateurs, mais ce versement n'est pas toujours effectué de bonne grâce par les deux créanciers. Les litiges sont nombreux. En 1719 un arrêt du Grand Conseil condamne le sieur Barentin (qui apparemment se fait tirer l'oreille) à régler la somme de 72 livres par an pour contribuer au paiement de la portion congrue du curé de Monnaie, « à cause et sur la dixme ecclésiastique de la Grange des Belles Ruries ». En



1770, lorsque les Barentin vendent la seigneurie de Monnaie à Antoine de Lonlay, il est fait état, dans le contrat de vente, d'une somme de 99 livres payée annuellement au vicaire de la paroisse « pour partie de la portion congrue ». Cette dernière a donc été augmentée au cours du XVIII^{ème} siècle. Il est de plus ajouté dans le même acte, que le moulin de Madère, qui appartient à cette seigneurie, est « chargé de l'acquittement d'une fondation envers la cure de Monnoye, de 2 septiers de mouture valant seigle... payable annuellement à la Toussaint pour laquelle le curé de la ditte paroisse doit dire et célébrer en l'église d'icelle le mercredi de ...septembre de chacune année, un service en vespres, matines, vigille des morts et grand messe avec recommandation de la mémoire de Messieurs Berruyer de Saint Germain, anciens fondateurs, aux prières des habitants de la ditte paroisse le dimanche précédent ».

On apprend aussi que l'abbaye de Marmoutier verse chaque année un supplément à la portion congrue du « sieur curé de la paroisse de Monnoye », enfin obtenu en 1689 suite au procès intenté par A. de Creil aux religieux. Il est toujours attesté au XVIII^{ème} siècle; le versement en est effectué par le fermier de Bourdigal (cette clause figure en effet dans le bail signé en 1767 entre ce dernier et l'abbaye de Marmoutier).

Le curé touche aussi le *casuel* : produit des quêtes, revenus des enterrements, célébration de certaines messes anniversaires, droit de banc à l'église... Rémunérations payées en argent ou en nature. La cure possède aussi quelques parcelles de terres. En 1791, lors de l'adjudication des biens nationaux, les domaines appartenant à la cure sont ainsi inventoriés : un demi-arpent de terres labourables à la Porcherie, 5 quartiers de terres au lieu de la Berlotière, 1/2 arpent de pré joignant les dépendances de Bourdigal et 3 quartiers de sainfoin joignant l'église de Monnaie. Mais le curé ne jouit pas toujours de leur rapport.

Donc globalement des revenus médiocres qu'il doit en plus partager avec son vicaire. Pour l'aider, le curé a presque toujours un vicaire qu'il choisit lui-même, avec toutefois l'approbation de l'archevêque, et qu'il doit d'ailleurs rémunérer sur ses propres deniers.

LA RÉVOLUTION, LES RELIGIEUX DANS LA TOURMENTE

Survient la Révolution et ses bouleversements pour l'Église de France. Après la suppression des biens du Clergé, survenue dès 1789, la Constitution Civile du Clergé, adoptée en 1790, modifie complètement le statut des ecclésiastiques. Les prêtres sont désormais élus et doivent prêter serment de fidélité au Roi et à

la Nation. A Monnaie, le curé Petibeu et le vicaire Bluche se rangent parmi les réfractaires et refusent de prêter serment « pour ne pas désobéir à leurs supérieurs qui eux-mêmes s'étaient refusés » (janvier 1791).

Dès lors, leurs rapports avec les autorités vont être difficiles et Louis Petibeu doit faire face à une hostilité croissante de la part d'une partie de la population. Le 19 décembre 1791, il vient déposer plainte auprès de la Municipalité; des dégradations ont été faites dans la nuit au presbytère; des pierres ont été lancées et les carreaux de plusieurs fenêtres sont cassés. Le 18 mai 1792, de nouveaux dégâts sont commis : le perron est démoli, les chapiteaux du portail d'entrée ont été abattus et brisés.

Louis Petibeu doit bientôt renoncer à ses fonctions, faute de prestation de serment, et la cure est déclarée vacante. Le 2 juin 1792, un nouveau curé, **Gabriel Gypoulon**, est élu et prend possession du presbytère. Il prête le serment d'être fidèle à la Nation, à la Loi et au Roi. Monnaie à désormais son prêtre assermenté.

Il est probable toutefois que ces bouleversements ne font pas l'unanimité dans le village; ainsi en mai 1792, le Sieur Pellieux s'est permis de tenir des propos séditieux dans une auberge du village, disant que « les prêtres assermentés étaient incapables de toucher les vases sacrés... que ceux qui assistaient à leurs messes commettaient autant de sacrilèges... »

A la fin de l'année 1793, la Convention supprime tout culte public et privé, car l'Église Constitutionnelle est elle-même devenue suspecte aux Révolutionnaires. La religion catholique est progressivement remplacée par le culte de l'Être Suprême, véritable religion de la Nation. Jusqu'à quelle date Gabriel Gypoulon exerce-t-il ses fonctions à Monnaie? Il est difficile de le savoir. Quand le 19 août 1794, il se présente devant la municipalité pour obtenir un certificat de civisme conformément à la loi, il est déjà considéré comme « ex curé de Monnaie ».

Et ses prédécesseurs, que sont-ils devenus?

Louis Petibeu, prêtre réfractaire, a quitté Monnaie en juin 1792. Il s'est alors réfugié chez son père, chirurgien à Ecueillé où il est arrêté le 8 septembre de la même année. Emprisonné jusqu'au 23 Ventôse An III (12 mars 1795), puis libéré, il revient à Tours où il est hébergé par deux citoyens du Faubourg Étienne. C'est là qu'il est découvert, le 1^{er} Nivôse An VI (21 décembre 1797), au cours de visites domiciliaires ordonnées par le juge de paix de Tours Est afin de traquer les ex-ministres du culte qui ne se sont pas conformés aux lois. Conduit à la maison de réclusion par deux gendarmes, il tente d'expliquer sa situation par son état de santé : « je marche très difficilement... » dit-il « j'ai des douleurs qui me



privent alors de la faculté de ne rendre aucun service... ». Mais l'officier de santé qui l'examine ne constate qu'une ancienne fracture à la jambe « qui ne le gêne nullement » et il déclare que « son état ne peut s'opposer à la déportation ». Le 30 Floréal An VI (19 mai 1798), Louis Petitbeau est conduit avec trois autres prêtres dans la citadelle de l'île de Ré, « de là pour être déporté sur le lieu qui sera désigné par le Directoire ».

Quant à Charles Bluche, ancien vicaire de Monnaie, il est considéré comme « prêtre déporté » quand le 4 janvier 1794 l'administration fait l'inventaire de ses biens. La métairie de 62 arpents qu'il possédait sur la commune de Morand est confisquée et vendue comme bien national.

LE XIX^{ème} SIÈCLE. LA CRISE DES VOCATIONS ET LA MONTÉE DE L'ANTICLERICALISME

Monnaie retrouve son prêtre

Monnaie retrouve bientôt un prêtre et l'église va être rendue au culte. L'Empire installe le système du Concordat et dès 1808 le Conseil Municipal autorise le Maire de la commune à payer un salaire au desservant de l'église. Ce traitement a pendant longtemps été versé régulièrement au prêtre de Monnaie et à son vicaire. On note par exemple en 1825 un salaire de 400 F, pour le vicaire, et à partir de 1840 un supplément de traitement annuel de 200 F pour le desservant, toujours attesté sous le Second Empire. Des fonds sont aussi débloqués pour faire des travaux au presbytère et à l'église.

Le XIX^{ème} siècle voit se succéder plusieurs serviteurs de l'église à Monnaie : d'abord **Gaultron** (ou Jaultron) qui était déjà attesté comme vicaire dans les registres paroissiaux en 1777; un sacerdoce qui a dû être un record de longévité pour la paroisse puisqu'il aurait été desservant pendant près de 55 ans d'après certaines sources.

Puis suivent **Disboine** (1828), **Grandperrin** (1841-1877), **Montagne** (1877- 1884) **Cormier** (1885). A partir de 1890, c'est l'abbé **Launay**, ancien curé de La Croix-en Touraine, qui prend possession de la cure de Monnaie.

La tiédeur du sentiment religieux

En cette fin du XIX^{ème} siècle, comment ne pas imaginer Monsieur le Curé de Monnaie, tel que l'a campé Jules Baric devant la maison de Dieu, et en grande conversation avec des ouailles à la foi plus

qu'incertaine? Difficile de ramener les brebis égarées dans le droit chemin et beaucoup ne franchissent jamais la porte de l'église. La mentalité tourangelle n'a guère changé depuis l'Ancien Régime... « J'dérangerons jamais l'bon Dieu pour avoir de l'iau »

NOS PAYSANS, — par J. BARIC.



— Vous voulez de l'iau? Eh bien! faites des prières, le bon Dieu vous en donnera.
— Oht moussio l'curé, j'dérangerons jamais l'bon Dieu pour avoir de l'iau : tant qu'à faire, vaudrait mieux li demander du vin.

avoue au prêtre le brave paysan qu'il rencontre. La tiédeur du sentiment religieux semble particulièrement prononcée en Touraine. Au début de la III^{ème} République, l'évêque de Tours regrette que les Tourangeaux soient « glacés par l'indifférence et absorbés par leur attachement aux choses de la terre ». La situation s'est même dégradée car la Révolution est passée par là, et, petit à petit, la République s'est imposée avec ses principes de laïcité. Pas étonnant que l'on assiste à une crise des vocations...La région manque de prêtres et le vieillissement des desservants s'accroît.

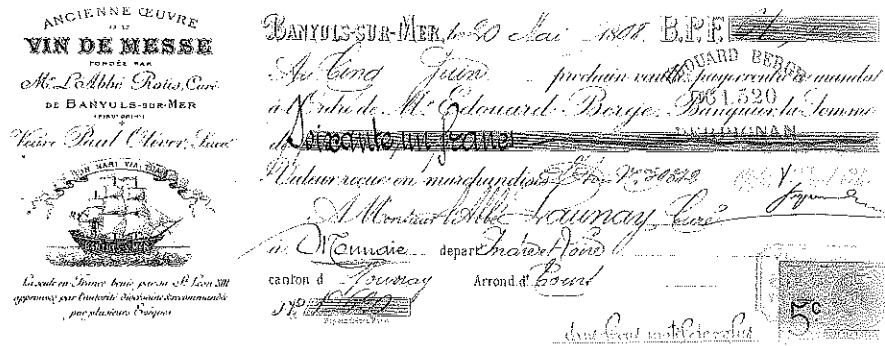
La dégradation de la situation financière des prêtres.

A cela s'ajoute une dégradation de leur situation financière. Si du temps de la Restauration et du Second Empire, notre prêtre pouvait compter sur le soutien financier de la commune c'en est terminé avec l'avènement de la III^{ème} République. Une nouvelle municipalité s'installe à Monnaie avec, à sa tête, un maire foncièrement anticlérical : Alfred Tiphaine. Il est bien décidé à ne pas accorder généreusement les deniers publics à l'autorité ecclésiastique. Pour l'abbé Launay, l'essentiel des revenus qu'il perçoit vers 1902-1904 se limite au casuel, c'est à dire le produit des quêtes et les

honoraires perçus sur les célébrations : sépultures, mariages et grandes messes prononcées pour une famille ou lors d'une fête particulière. Curieusement ce sont les obsèques qui rapportent le plus, mais les tarifs sont très variables : de 7 à 121 F selon le cérémonial commandé par la famille car il existe des sépultures de 1^{ère} classe, de 2^{ème} classe mais aussi de... dernière classe pour les plus démunis. Le prêtre ne touche d'ailleurs qu'une partie des sommes acquittées (40 à 70 %, le reste servant à régler le sacristain et les enfants de chœur ; la fabrique perçoit aussi sa part calculée en fonction de l'utilisation des chaises, de tentures et de la consommation de cire... Et puis certains paroissiens se font tirer l'oreille pour payer les honoraires ou contestent les tarifs : « J'allons pas voler l'argent pour vous payer, ni moi, ni mon mari, pour le mariage de l'église ; ce n'est pas grand chose... je ne vous ai pas été une demi-heure... rentrer et en sortir... c'est une messe basse... pour demander si cher à du monde qui n'on pas le moyen... ». Voici la réponse apportée en 1904 par une femme au reçu d'une facture de 15 F que lui adresse le curé pour la célébration de son mariage. Comment dans ces circonstances l'obliger à payer ? Or M. le Curé, malgré des conditions de vie très modestes, doit faire face à certaines charges : il lui



fait payer son (ou sa) domestique, assumer les dépenses du culte et régler les factures qui s'accumulent : l'achat d'une nouvelle soutane, la livraison régulière de vin de messe, la fourniture de pains d'autel par les Carmélites ou l'entretien par Gandon de la lampe de la Sainte-Face



Autre tracas auquel est bientôt confronté notre brave curé : la guerre des écoles.

La guerre des écoles

En 1898 éclate « l'affaire de la chapelle non autorisée du Mortier », tout à fait digne de Clochemerle. Elle concerne l'école libre située à Bourdigal et grande concurrente des écoles communales à Monnaie. Cette école possède une petite chapelle où sont célébrées en principe seulement deux messes basses par semaine réservées aux religieuses et à leurs pensionnaires. Le problème est que cet établissement célèbre aussi de plus en plus d'offices religieux ouverts au public : « les habitants du bourg y sont attirés au détriment de l'église paroissiale, par des promesses de toutes sortes ; qu'on y a célébré en grande pompe, à grand fracas, la messe de Noël ; qu'on y dit chaque dimanche la grande messe ; qu'on y dit les vêpres ; qu'on y prêche... Je pourrais ajouter que les enfants de l'école libre qui vont aux vêpres à l'église paroissiale sont réprimandés et punis ».

Bref il est reproché à cette chapelle de vouloir de plus en plus concurrencer l'église du bourg. Tiphaine n'en rend pas responsable le desservant. Bien au contraire... pour une fois, il prend même la défense du curé et apprécie sa neutralité ! « Le curé Launay reste neutre dans la concurrence des écoles ; il ne prononce point de discours contre l'enseignement laïque et les institutrices communales ; d'où la haine de la Congrégation qui fait le recrutement de son école par tous les moyens » ajoute-t-il dans une lettre écrite au Préfet au sujet de cette affaire. Le Maire de Monnaie va même jusqu'à évoquer une véritable cabale organisée par les religieuses et le régisseur du château du Mortier (dont dépend Bourdigal) contre le desservant de la paroisse. « Le régisseur du château est entré en guerre contre le curé ; il a voulu le frapper à la bourse (sic), en lui supprimant une partie de son casuel. Le régisseur est un clérical outré ; il veut avoir le curé avec lui ; il s'emploie à faire congédier celui qui est contre lui... il est nécessaire que l'église dissidente soit fermée ».

Dans une lettre de juin 1899, on apprend que les sœurs se sont apparemment exécutées et auraient mis fin aux messes illicites à Bourdigal, mais qu'en fait elles auraient déplacé une partie des offices incriminés un peu plus loin, dans la chapelle du château du Mortier, ce que dénonce à nouveau Tiphaine : « C'est se moquer du monde, du curé de Monnaie comme de l'Archevêché », d'autant plus que, selon lui, la chapelle en question devrait être fermée, les châtelains étant presque toujours absents. L'affaire est soumise au ministre de la Justice et des Cultes.

L'abbé Launay décède brutalement début juin 1904 après avoir célébré une dernière messe le 30 mai 1904. Son successeur l'abbé Loisel va être au cœur d'une affaire de mœurs assez sordide liée apparemment à une véritable cabale anticléricale.

Une accusation diabolique

En avril 1905, l'abbé Loisel doit affronter un problème grave : il est accusé de pédophilie ! Une rumeur le soupçonne d'attentat aux mœurs sur la personne de deux fillettes. Replaçons l'affaire dans son contexte. En ce début de XX^{ème} siècle, l'anticléricalisme est à son comble. Un ancien élève du lycée Descartes devenu député du Var, M. Maurice Allard déclare en 1905 à la tribune de la Chambre : « entre la République et le christianisme il y a une incompatibilité radicale. Je veux achever... la déchristianisation de la France ». Et cette déchristianisation passe à Tours par un changement « radical » des noms de rues ; beaucoup sont débaptisées, à commencer par la rue de l'archevêché qui devient... rue Émile-Zola !

Pour en revenir au pauvre abbé Loisel, ajoutons que le scandale éclate et que la presse s'empare de l'affaire : le Petit-Parisien vient enquêter pour alimenter ses colonnes. L'abbé est arrêté, emmené à Tours encadré par deux gendarmes, et inculpé. On craint le pire. Mais tout retombe lorsqu'on apprend que les deux gamines ont menti. Finalement, un non-lieu est rendu en faveur du curé.

La séparation de l'Église et de l'État.

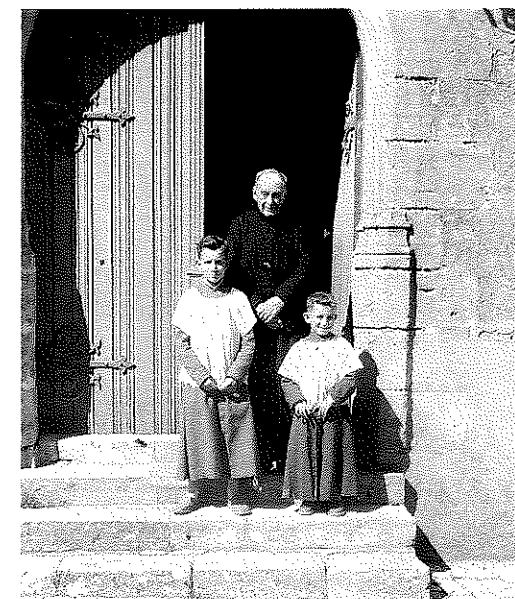
Mais une nouvelle tempête ne tarde pas à venir assombrir à nouveau les relations entre le clergé et la municipalité. En 1905, une étape importante est franchie dans le combat pour la laïcisation de l'État : la loi du 9 décembre instaure la séparation des Églises et de l'État, abolissant ainsi le régime du Concordat de 1801 et mettant fin à une tradition donnant à l'Église catholique une situation privilégiée dans l'État en France. La République garantit la liberté des cultes mais n'en reconnaît ni n'en subventionne plus aucun. Il est décidé que les biens de l'église seront attribués après inventaire, aux associations de fidèles. Or cet inventaire relance l'anticléricalisme à Monnaie car le nouveau curé, **Emmanuel Maran**, moins souple que l'abbé Launay, refuse en 1906 de signer le procès-verbal dressé en la circonstance, ce qui déclenche les foudres de Tiphaine... Ce dernier peste contre la hiérarchie catholique et dénonce l'attitude du prêtre, disant qu'« il avait reçu des instructions de l'archevêque et celui-ci avait reçu des ordres du pape, cela n'est point pour surprendre étant donné l'état d'esprit qui domine au Vatican. Le pape a proclamé solennellement dans des Encycliques qu'il n'acceptait pas la loi française et qu'il faisait défense à son Église de France d'obéir à la loi de séparation... ». Aussi la

réplique de la municipalité est immédiate : elle décide de prendre un arrêté interdisant les processions religieuses sur le territoire de la Commune de Monnaie !

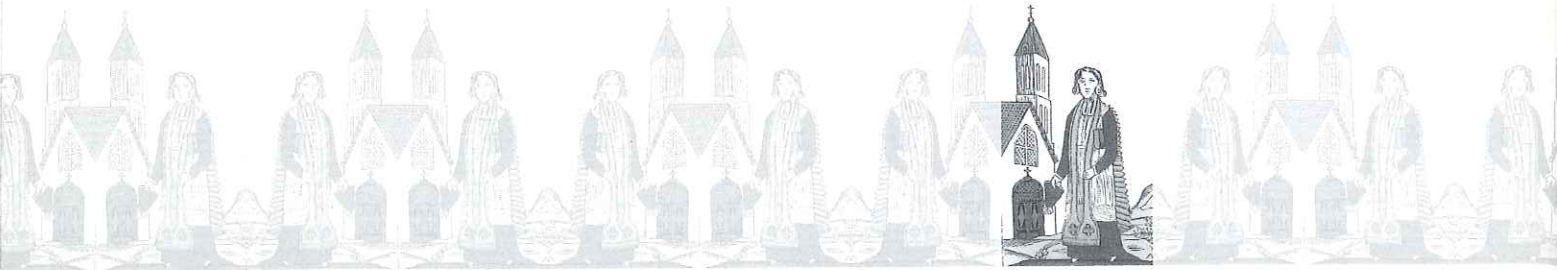
LE XX^{ème} SIÈCLE : LA FIN D'UNE ÉPOQUE

L'abbé Maran décède à Monnaie en 1915. Six prêtres vont successivement prendre la suite à la tête de la paroisse, chacun avec une personnalité très différente.

Henri Martin est resté 18 ans prêtre de la paroisse (1915-1933). Très apprécié, un tantinet « mondain », c'était un proche de la famille de la Panouse et il se rendait très souvent « au château ». Puis vint l'abbé **Robert**, d'origine bretonne... « La bonté même... » tient à souligner Madame Chaponot qui l'a très bien connu (il assurait le catéchisme) et en a gardé un souvenir ému. Dynamique, d'une grande



sensibilité, proche de ses paroissiens et excellent convive, notre sympathique curé vivait avec sa cousine, M^{me} Denis, une femme très cultivée, bonne musicienne, qui jouait de l'orgue à l'église. Tous les deux s'occupaient plus particulièrement des jeunes de la paroisse. Ils avaient monté des pièces de théâtre ; celles-ci étaient jouées à Bourdigal et les bénéfices réalisés permettaient de financer des voyages à Lourdes. L'abbé Robert est décédé à Monnaie (où il est d'ailleurs enterré) en 1956, après 23 ans de sacerdoce dans la commune. Jean Charles **Mesnard**, remplaçant provisoire, assure l'intérim en attendant l'arrivée de l'abbé **Cottin** qui reste 4 ans à la cure (1958-1962).



L'Abbé **Le Brun** lui succède. Arrivé à Monnaie en 1962 (son installation est annoncée dans le registre du Conseil Municipal pour le 23 septembre à 10 h 30), il restera dans cette paroisse 15 ans. Peu de temps après son installation, l'évêché lui confiait la charge de la paroisse de Nouzilly qui dépend du secteur de Château-Renault, alors que Monnaie fait partie de celui de Vouvray.

C'était un homme de taille moyenne, portant lunettes et aux cheveux grisonnants. Il était timide et très modeste. Son sourire reflétait la bonté. Attentif à tous les habitants des deux paroisses, il connaissait tout le monde, les « pratiquants » aussi bien que ceux qui ne fréquentaient pas l'église. Il visitait tout nouvel habitant afin de faire connaissance. Il n'hésitait pas à aider les gens physiquement et moralement. Il ponctuait d'un « Mon Dieu ! » le récit des misères de ses paroissiens. Lors de l'installation de l'INRA sur les terres de Nouzilly et Monnaie, il avait été très accueillant pour les nouveaux arrivants. Il disait même des messes spécialement pour le personnel. Il était très simple et obligeant. Tous les ans au moment de la Fête des Rois, il réunissait autour de lui quelques fidèles paroissiens pour partager la galette. Ces réunions étaient très chaleureuses et tout se déroulait dans la joie et la bonne humeur d'autant qu'un des paroissiens d'alors, belge d'origine, avait toujours une bonne histoire à raconter ! Le Père Le Brun menait une vie d'ascète, se contentant du strict minimum pour son logement. Le luxe n'était pas de mise chez lui. Son alimentation était très sobre. Il n'était pas friand de mets riches en calories, et lorsqu'il était invité, il mangeait chichement et buvait très peu.

Il quittera Monnaie en 1977 pour prendre une retraite bien méritée, après un gros accroc de santé. Dans un premier temps, il se retira à Ballan-Miré, puis viendra s'installer quelques années à la maison du clergé, à Tours. Enfin, il retrouvera sa Bretagne natale où il terminera sa vie quelques années plus tard.



L'abbé **Hervouët** succède à l'abbé Le Brun et s'installe à Monnaie en septembre 1977. À cette époque, Monnaie comptait à peine 2000 habitants. Chaque dimanche, une messe était dite dans les deux paroisses de Monnaie et de Nouzilly. A partir de 1993, une fois par mois, un office aura lieu à Saint-Laurent-en-Gâtines.

A la charge des paroisses, venait s'ajouter, pour l'abbé Hervouët, le métier de conducteur de cars qu'il exerçait avec l'autorisation de l'évêché. Il assurait le ramassage scolaire des enfants de Monnaie pour le collège de Vouvray. Ce n'était pas toujours une tâche facile, certains enfants étant très indisciplinés, et le conducteur devait aussi faire office de surveillant. Il conduisait également les enfants de l'école élémentaire de Vouvray, et il préférait ce circuit car c'était un ramassage beaucoup plus calme.

L'abbé Hervouët aura été le dernier curé résidant à Monnaie. Âgé de 75 ans, il a pris sa retraite au printemps dernier. Avec lui c'est une génération de curés qui s'en va car il ne sera pas remplacé, ou plutôt remplacé par une communauté, car la crise des vocations oblige aujourd'hui l'Église à favoriser les regroupements de paroisses. Deux regroupements ont été opérés dans notre secteur, donnant naissance à deux nouvelles paroisses :

- la paroisse de Saint-Martin-les-Vignes qui regroupe Parçay-Meslay, Rochecorbon, Monnaie et Nouzilly ;
- la paroisse de Saint-Vincent qui rassemble Vouvray, Vernou, Reugny, Chançay et Noizay.

Ces deux paroisses, qui regroupent désormais neuf communes, sont desservies par deux curés en titre, l'abbé **François Kluczynski** et l'abbé **Bruno Attuyt**, ainsi que par un diacre, M. **Gatien Troupeau**, qui est aussi archiviste à la Maison Diocésaine de Tours. Tous les trois forment une communauté de « vie commune » et résident au presbytère de Vouvray. Néanmoins un office est maintenu à Monnaie chaque dimanche.

Une page importante de la vie religieuse a donc été tournée cette année à Monnaie. Notre dernier curé est parti, sans faire de bruit, presque sur la pointe des pieds... après quinze siècles (l'église de Monnaie aurait été fondée au V^{ème} siècle de notre ère) de bons et loyaux services ! « Une Révolution ? - Non, Sire, c'est une évolution... »

Bibliographie :

- Archives municipales de Monnaie
- Archives départementales d'Indre-et-Loire,
- Archives de l'Office Notarial de Monnaie
- Archives de la maison diocésaine de Tours
- Semaine Religieuse...

Remerciements à toutes les personnes, qui, grâce à leurs témoignages et aux documents qu'elles nous ont prêtés, nous ont permis de réaliser cet article : M^{me} Chaponot, M. Henri de Carville, M. Gatien Troupeau. Nous remercions aussi M. le Maire de Monnaie, d'accepter de faire paraître cet article dans les pages du Bulletin Municipal, malgré la loi de séparation de l'Église et de l'État... qui va bientôt fêter son centenaire...

Claude Delage
Jacqueline Verger



Thierry Grenier
Jardinier Paysagiste
au service du particulier
(règlement par Chèque Emploi Service)

Tailles et Traitements
Tontes, Débroussaillage
Gestion annuelle de vos espaces verts

PLANTATIONS
CONSEILS
ENTRETIEN

Intervention rapide
Tél. 02 47 56 47 22 (Monnaie)



Conseils Financiers, Prévoyance, Assurances

Brice Liénard et son équipe
du bureau de poste de Monnaie
sont disponibles pour tout conseils financiers
(placements et services)

Tél. : 02 47 49 42 00 

Penser vos imprimés pour imprimer vos pensées ...




Claude Even imprimeur

11 et 13, rue des Cordeliers - 37000 TOURS
Tél. 02 47 66 64 10 - Fax 02 47 64 16 99
E-mail Claude.Even@wanadoo.fr

TecniCoPhone
INSTALLATION TÉLÉPHONIQUE

ZA de Châtenay - 6, allée des Messagers
37210 ROCHECORBON
Tél. 02 47 40 60 00 - Fax 02 47 40 60 01
E-mail : telecom@technicophone.fr
www.technicophone.fr



Poteries Jean-Pierre Prud'homme

Grès

22, Rue Nationale - 37380 MONNAIE
Tél. 02 47 56 11 59